

## Citoyens qui ont déclaré avoir été informé ou vu une note suggérant de limiter le nombre de problèmes qu'ils pouvaient discuter avec leur fournisseur de soins de santé primaires au cours des 12 derniers mois

Unité : %

	Année 2023	Année 2022
<b>Province</b>		
Nouveau-Brunswick	24,4	24,8
<b>Zones de santé</b>		
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	24,8	23,3
Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	29,7	33,3
Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	22,2	23,7
Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	25,0	20,9
Zone 5 - Région de Restigouche	27,9	28,9
Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	17,9	16,6
Zone 7 - Région de Miramichi	18,5	19,6
<b>Âge</b>		
18 à 64	25,3	26,1
65 et plus	22,5	21,8
<b>Genre</b>		
Féminin	26,4	25,8
Masculin	21,9	23,7
<b>Statut 2ELGBTQIA+</b>		
2ELGBTQIA+	27,5	27,1
<b>Langue</b>		
Plus à l'aise en anglais	25,2	s.o.

	Année 2023	Année 2022
Plus à l'aise en français	21,0	s.o.
À l'aise en français et en anglais	25,7	s.o.
<b>Identité autochtone</b>		
Autochtone	27,0	26,6
<b>Immigrant</b>		
Immigrants	22,0	30,2
<b>Niveau de scolarité</b>		
Secondaire ou moins	25,8	22,4
Études postsecondaires	23,8	25,8
<b>Incapacité ou besoins spéciaux</b>		
Incapacité ou besoins spéciaux	27,2	s.o.
<b>Revenu du ménage</b>		
Moins de 30 000 \$	28,1	s.o.
De 30 000 \$ à moins de 60 000 \$	24,4	s.o.
60 000 \$ ou plus	23,4	s.o.
<b>Groupes racisés</b>		
Groupes racisés	24,6	s.o.

## À propos

Cet indicateur est le pourcentage de citoyens qui ont déclaré avoir été informé ou vu une note suggérant de limiter le nombre de problèmes qu'ils pouvaient discuter avec leur fournisseur de soins de santé primaires au cours des 12 derniers mois.

## Source

Sondage sur la santé primaire et Sondage sur les soins primaires

## Calculs

Cet indicateur est basé sur les répondants qui ont un médecin de famille ou une infirmière praticienne et qui l'ont consulté au cours des 12 derniers mois. Cet indicateur est calculé en divisant le nombre de répondants qui ont dit « oui, à un problème par consultation, oui, à deux problèmes par consultation ou oui, à trois problèmes par consultation » par le nombre de répondants qui ont répondu « non, je n'ai jamais eu cette expérience, oui, à un problème par consultation, oui, à deux problèmes par consultation ou oui, à trois problèmes par consultation » à la question : Si vous pensez aux 12 derniers mois, avez-vous été informé ou avez-vous vu une note suggérant de limiter le nombre de problèmes dont vous pouvez discuter avec votre médecin de famille ou infirmière praticienne ?

Unité	Interprétation	Code du CSNB
%	Valeur basse est souhaitable	PC_NUMLI_2

## Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon